

Communiqué

5 avril 2023

## CAMIEG CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCLARATION LIMINAIRE FO

Depuis plusieurs semaines, les électriciens et gaziers ont démontré leur détermination pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites et la suppression du régime particulier de retraite des IEG.

Malgré cela, le gouvernement s'est borné à continuer à vouloir aller au bout du processus parlementaire en utilisant notamment le 49.3 et évitant par ce fait un probable rejet de l'Assemblée nationale.

C'est maintenant au Conseil Constitutionnel de se positionner.

FO a saisi, à travers ses contributions, le Conseil Constitutionnel en indiquant que l'utilisation d'une loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour réformer les régimes de retraite est contraire à la Constitution.

En l'espèce, les dispositions de la LFRSS pour 2023 portent avant tout sur les principes fondamentaux du droit du travail et de la Sécurité sociale et sont dépourvues de tout lien sur le financement de la Sécurité sociale.

C'est notamment le cas de l'article 1<sup>er</sup> tendant à supprimer certains régimes spéciaux de retraite dont celui des IEG. C'est également le cas de l'article 2 relatif à l'amélioration de l'emploi des seniors. En outre, les dispositions de l'article 2 n'affectant pas directement l'équilibre financier des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale, et l'article 7 tendant à reculer l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans.

Autrement dit, cette LFRSS peut être qualifiée, dans sa globalité, de « cavalier social ».

Finalement, la procédure de la LFRSS a été utilisée et détournée dans le but de réduire directement l'expression des représentants de la Nation mais aussi de réduire indirectement l'expression de la contestation sociale dans la rue.

Le président de la République et son gouvernement refusent d'entendre plus de 75 % de Français qui rejettent ce projet de réforme et portent seuls la responsabilité de la crise politique et sociale majeure qu'il a créée par son obstination.

Dans ce contexte, FO Énergie s'inscrit pleinement dans la position de sa confédération : le retrait de ce projet de réforme et rien que le retrait de cette réforme injuste et brutale.

Afin d'éviter toute compromission et surtout toute instrumentalisation de la part du gouvernement et des employeurs des IEG, FO Énergie refuse catégoriquement de les solliciter pour des négociations, concertations, rencontres afin d'échanger sur les conséquences de ce projet de réforme.

Le temps est à la lutte et certainement pas à autre chose !

FO Énergie soutient l'ensemble du personnel des IEG qui se bat pour le retrait de ce projet de réforme et pour la sauvegarde du régime particulier des IEG et le maintien des différents pans de notre statut dont notre caisse d'assurance maladie.

FO Énergie appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation et invite les personnels des Industries Electriques et Gazières ainsi que ceux de la CAMIEG à s'inscrire dans les rassemblements syndicaux de proximité et à la grande journée de grève et de manifestation ce jeudi 6 avril.